

APPEL A MANIFESTATION D'INTERET

Comment mieux organiser le télétravail avec un accord ou une charte ?

L'Aract Guadeloupe met en place, un appel à manifestation d'intérêt visant à recenser et à accompagner les entreprises qui souhaitent formaliser un cadre pour le télétravail.

Dans un contexte de crise sanitaire, sociale, événement climatiques ou sociaux imprévus, choix délibéré de l'entreprise, le télétravail peut-être une alternative pour assurer la continuité des activités professionnelles. Il fait aussi émerger d'autres modalités d'organisation du travail.

1 - Origine du projet

Notre expérience dans l'accompagnement des entreprises depuis mars 2020 montre que sous contraintes, les entreprises ont majoritairement eu recours au télétravail en mode dégradé, avec une maîtrise très limitée des modalités de mise en œuvre.

Certaines souhaitent aujourd'hui et à partir de leur retour d'expérience, mettre en place un télétravail de qualité pour les collaborateurs tout en préservant la qualité du service rendu. Notre projet vise à les accompagner dans la structuration de leur approche en prenant en compte l'ensemble des dimensions du télétravail.

2 - Rappel des objectifs

- Faire un état des lieux de l'expérience de télétravail (quel retour d'expérience ? quels besoins ? quels axes de progrès relevés ?)
- Définir l'approche / méthode pour construire un cadre propre à chaque entreprise
- Poser les éléments de contenu en fonction des objectifs, contraintes et aspirations
- Construire dans le dialogue, un cadre propice à travers un accord ou une charte télétravail

3- Accompagnement par L'Aract Guadeloupe :

L'accompagnement proposé par l'Aract Guadeloupe permet aux établissements, dans une démarche participative de se questionner et d'agir ensemble (direction, salariés, représentants du personnel).

- Par quoi commencer ?
- Quelles sont les étapes ?
- Comment identifier et/ou préciser les activités télétravaillables ?
- Quelles sont les obligations légales ?
- Quels sont les écueils à éviter ?

3 - Types d'établissements éligibles :

Cet appel à manifestation d'intérêt s'attachera prioritairement aux établissements qui dans ce contexte de crise sanitaire ont récemment mis en place le télétravail sans cadre précis.

4 – Modalités d'accompagnement

La finalité de cet appel à manifestation d'intérêts est de faciliter la formalisation du télétravail en tenant compte de l'existant. De repérer les besoins non satisfaits qui pourront faire l'objet d'une intervention adaptée à chaque situation. Les établissements bénéficieront d'un accompagnement sous forme de conseils, d'appuis technique et méthodologique.

- Entretiens avec les directions, les responsables de la fonction RH, les managers, les représentants du personnel,
- Recensement d'informations et de documentations
- Mise en contexte, analyse du travail, plan de continuité d'activité et télétravail
- Temps d'échange, à travers notamment de notre salle virtuelle de visio-conférence
- Appuis sur site

5 – Calendrier

Lancement de l'accompagnement dès réception de la demande d'intervention

6 - Comment répondre ?

- Prendre contact avec l'Aract Guadeloupe : guadeloupe-aract@anact.fr, en retournant le formulaire de demande d'intervention dûment renseigné (voir pièce jointe)
Informations à communiquer également : coordonnées interlocuteurs RH ou personne en charge de la gestion du personnel,
- Vous contacterez également votre interlocutrice : France ADELAIDE
Email : f.adelaide@anact.fr

A Baie-Mahault, le 18 janvier 2022

Rosaire GOB

Directeur – Délégué régional de l'Anact

Projet financé par :

